

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le CRECA complète les sessions d'information dans le cadre des concertations visant à identifier les territoires à recommander au gouvernement en vue de la création de nouvelles aires protégées**

**Lévis, le 11 novembre 2025** - Le Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) a récemment complété les sessions d'information tenues dans le cadre des concertations régionales entourant les propositions d'aires protégées déposées en territoire public continental.

Entre le 15 septembre et le 29 octobre 2025, le CRECA a tenu une session d'information pour chacune des sept tables de concertation locale de Chaudière-Appalaches, afin de présenter les treize propositions d'aires protégées reçues pour la région. Une table locale de concertation, dont le mandat sera d'évaluer le potentiel des propositions, a été créée pour chaque MRC dans laquelle une proposition d'aire protégée a été déposée, soit : Appalaches, Beauce-Sartigan, Bellechasse, des Etchemins, Montmagny, L'Islet, et Lotbinière.

Ce mandat s'inscrit dans le cadre du Plan nature 2030, qui vise notamment à conserver 30 % des milieux continentaux et 30 % des milieux marins et côtiers du Québec d'ici 2030. Ces concertations aideront le gouvernement du Québec à atteindre ses objectifs ambitieux de conservation de la biodiversité.

Plus de 400 propositions d'aires protégées ont été déposées et jugées complètes à travers le Québec en 2024 grâce à une mobilisation remarquable dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional lancé par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Dans le cadre de ce nouveau mandat, chaque conseil régional en environnement (CRE) a mis sur pied des tables de concertation rassemblant les parties prenantes concernées afin d'élaborer des recommandations quant aux territoires à protéger faisant l'objet d'un consensus. Ces concertations, qui représentent une occasion historique de contribuer à protéger des milieux naturels précieux en Chaudière-Appalaches, ont débuté le 15 septembre 2025 et s'étaleront sur un an et demi jusqu'en novembre 2026. Les résultats de cette étape serviront à éclairer les décisions du gouvernement du Québec quant aux territoires à protéger.

« À travers ces concertations, notre objectif est de favoriser l'émergence de consensus afin de désigner des milieux naturels de grande valeur pour la population et la biodiversité en Chaudière-Appalaches. Ces concertations seront menées dans un esprit d'écoute et de respect de toutes les préoccupations exprimées », déclare **Josée Breton, la directrice générale du**

**CRECA.**

### **Un processus impartial et rigoureux**

Le CRECA a envoyé des invitations ciblées aux différentes parties prenantes concernées pour qu'elles participent aux concertations. Il s'engage dans une position d'écoute impartiale et garantit la prise en compte de la pluralité des positions.

« Plusieurs projets d'aires protégées sont sur la table présentement. Nous avons besoin de l'expertise des acteurs locaux et régionaux, dont les municipalités et les MRC, et des communautés autochtones pour identifier les initiatives les plus porteuses pour la nature et les communautés locales », mentionne **Bernard Drainville, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.**

Ce projet est financé par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public méridional.

Le RNCREQ et le CRECA remercient le MELCCFP pour la confiance qu'il leur accorde dans la réalisation de ce mandat essentiel. À l'issue de ces concertations, le RNCREQ remettra au ministre du MELCCFP une recommandation finale en décembre 2026 qui intégrera les perspectives de tous les acteurs concernés.

- 30 -

### **À propos du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches**

Le CRECA est un organisme à but non lucratif issu du milieu, fondé en 1991, qui a pour mission de favoriser la concertation, la collaboration et le partage d'expertise entre les acteurs de la société civile en environnement et en développement durable.

### **À propos du RNCREQ**

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable. Les dix-sept conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives et favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Depuis plusieurs années, les CRE mobilisent les parties prenantes pour faire avancer la réflexion, développer les connaissances, favoriser le maillage et la concertation, dans le but d'encourager et faciliter le passage à l'action.

### **Renseignements**

Josée Breton

CRECA

581.745.9865

Josee.breton@creca.qc.ca